

CONDITIONS D'ADMISSION RENTREE SEPTEMBRE 2023

Chers parents,

Nous vous informons de l'ouverture prochaine, du Collège International les Vallées d'Angré. Etablissement d'enseignement à programme français de la maternelle au lycée (Toute Petite Section à la Terminale), accompagné à l'homologation par l'AEFE, le CIVA accueillera ses premiers élèves dans les classes du primaire pour la rentrée de septembre 2023 : de la petite section au CM2.

Nous vous remercions de l'intérêt et de la confiance que vous nous accordez en choisissant d'inscrire votre, vos enfant (s) au Collège International Les Vallées d'Angré .

La campagne des inscriptions a débuté depuis le 16 janvier 2023. Afin de vous accompagner au mieux, dans le processus d'inscription, nous vous invitons, avant de saisir un dossier de demande d'admission sur le site web, à prendre connaissance des conditions et procédures suivantes, relatives à la demande d'admission.

La Direction est à votre écoute et reste disponible pour toutes vos questions.

➤ **ADMISSION EN MATERNELLE**

Pour être admis en PS, MS et GS, les élèves doivent avoir atteint au **31 décembre 2023** respectivement l'âge de 3 ans, 4 ans, 5 ans et avoir également acquis la propreté.

➤ **ADMISSION CP AU CM2:**

1. L'admission est conforme à la décision prise par l'établissement scolaire d'origine (décision du dernier conseil de classe) si l'élève est scolarisé en 2022-2023 :
 - o dans un établissement scolaire en France du secteur public ou du secteur privé sous contrat ou encore au CNED.
 - o dans un établissement scolaire hors de France homologué* (pour le niveau concernant l'élève) par le Ministère de l'Education Nationale Française.

(*) Attention : *Plusieurs établissements à l'étranger ne sont homologués que pour certains niveaux seulement.*
2. L'admission pour tout élève scolarisé en 2022-2023, dans un établissement non homologué, est soumise à la condition de réussir à un test écrit d'évaluation de niveau (du CP au CM2).

La Direction